

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180702_04

Séance du 2 juillet 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 11

Date de la convocation :
23 juin 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERÉY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE, Nelly GIROD, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERÉY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Réhabilitation de la salle des sports **Demande de subvention FEADER**

Le conseil municipal,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 14 décembre 2016 attribuant les marchés de travaux pour les lots 2 à 15 pour un montant de 1 333 729,19 € HT et considérant les subventions escomptées auprès de la Région au titre du plan de soutien et de l'appel à projet d'EFFILOGIS, de l'Etat au titre de la DETR, de l'Europe au titre du FEADER, de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'AIDE AU Football Amateur, de l'Etat, de l'Europe ;
- celle du 10 janvier 2017 attribuant le marché de travaux du

lot n°5 étanchéité-bardage à l'entreprise SFCA pour un montant de 286 707,25 € HT et actant la restitution de la compétence relative aux équipements sportifs par la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy à la commune de Mignovillard ;

- celle du 06 février 2017 attribuant le marché de travaux pour le lot n°12 – équipements sports à l'entreprise NOUANSPO RTS pour un montant de 24 723,79 € et arrêtant le plan de financement à 1 986 000 € HT toutes dépenses confondues ;

Considérant la demande de permis de construire n°039 331 16 J0012, délivré le 20 février 2017 ;

Considérant l'appel à projet FEADER – axe 7.4.A ayant pour objet les « investissements dans la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base pour la population rurale » ;

Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à solliciter de l'Europe la subvention axe 7.4.A ayant pour objet les « investissements dans la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base pour la population rurale » ;
- Donne délégation de signature à M. le Maire afin de signer la demande d'aide européenne au titre du FEADER ainsi que toutes les pièces pouvant se rattacher à ce dossier ;
- Prend acte du plan de financement prévisionnel ci-annexé ;
- S'engage à assurer par autofinancement communal la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions versées directement à la commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE